

Polémique. L'ancienne école du Moulin à vent vendue à un groupe scolaire privé

LE RÉVEIL NORMAND | mercredi 3 octobre 2018
822 mots | -



L'ex-école du Moulin à vent vendue au privé. « Une faute » selon Jean-Guy Grandin

La vente d'une ancienne école publique à L'Aigle à un groupe scolaire privé provoque des tensions au sein de la Communauté de communes. Le Moulin à vent agite les querelles public-privé.

Depuis la fermeture administrative de l'école maternelle du Moulin à Vent le 1^{er} septembre 2016, le site est libre de tout usage public. Compte tenu du coût de rénovation, la Ville de L'Aigle a pris la décision de vendre l'immeuble au prix de 150 000 euros. Le 1^{er} juin dernier, la vente par adjudication a capoté « **parce que le prix est manifestement trop élevé au regard de l'état du marché** », analysait, en juin dernier, Pascal Gueugnon, adjoint aux finances. Il a été décidé de présenter ce bien à la vente par adjudication une nouvelle fois mais au prix de 100 000 euros, avec possibilité de descendre jusqu'à 90 000 euros.

« Démarche inélégante »

La Ville faisait alors le pari que l'ancienne école, où se trouve effectivement un ancien moulin à vent, intéresse plusieurs acquéreurs pour éviter ce seuil. De son côté, Serge Delavallée s'était exprimé pour « **espérer que cette ancienne école publique ne devienne pas une école privée** ». Crainte prémonitoire.

Vendredi 28 septembre, l'ancienne école du Moulin à vent a été vendue au groupe scolaire St-Jean/Foch afin d'y recevoir la maternelle Dames-de-Marie aujourd'hui accueillie dans des conditions difficiles.

La veille, lors de la réunion de la Cdc du Pays de L'Aigle, le vice-président en charge des affaires scolaires avait alerté sur cette vente « **probable** » selon lui. Jean-Guy Grandin expliquait « **qu'il y a deux ans, nous avons décidé de fermer l'école maternelle du Moulin à vent pour sauver 3 postes d'enseignants. Philippe Van-Hoorne, avant même que nous abordions le**

sujet a tenu à nous avertir que l'école Dame-Marie était intéressée. Face à cette démarche peu délicate j'ai proposé à la Ville de L'Aigle de ne pas vendre cette ancienne école au privé ».

Malheureusement, la méthode de vente par adjudication ne permet pas de choisir l'acquéreur. La Cdc s'est donc interrogée sur l'utilisation de son droit de préemption. « **Avant, il m'a semblé judicieux de rencontrer les directeurs de Foch et de Dame-de-Marie. J'ai été très vite rassuré sur les intentions de nos interlocuteurs qui trouvaient cette démarche inélégante et de nature à rallumer les guerres public-privé d'antan** ».

La parole a été tenue puisque l'école privée n'a pas participé à la première adjudication.

Mais la satisfaction sera de courte durée.

La procédure de vente a été relancée par la ville. « **Cette après-midi même** », a indiqué Jean-Guy Grandin jeudi soir, « **j'ai reçu le directeur diocésain qui m'a informé d'un changement brusque de braquet. Dès demain l'école privée enchérira lors de l'adjudication de cette ancienne école et à une chance d'en devenir propriétaire. Je veux vous dire, que là où je suis, j'ai tout fait pour éviter cette transaction que je considère être une faute** ».

« Ça va faire mal »

Le vice-président de la Cdc estime qu'au moment où la démographie faiblit, « **où nous craignons les fermetures de classes voire d'écoles c'est un signe contradictoire qui peut être donné au territoire. Je trouve, parfaitement, inélégant de la part du privé de construire leur école sur la jachère publique** », d'autant plus que « **nos fusions de Cdc ont permis de voir les subventions versées par la Cdc au privé fortement augmenter. L'obligation de scolarité dès 3 ans en 2019 ne nous met pas à l'abri d'être contraint de subventionner davantage** ».

Autrement dit, le public se tire une balle dans le pied. En s'installant dans un site à terme plus accueillant, l'école privée va devenir plus attractive et l'on comprend l'amertume de Jean-Guy Grandin. Président de la Cdc, Jean Sellier fait état d'une situation complexe « **car les personnes travaillant à L'Aigle cherchent à scolariser leurs enfants à L'Aigle** ». Mais en l'absence de dérogation dans le public pour éviter de vider les écoles des communes rurales, les familles sont tentées par le privé qui, en outre, offre des possibilités de garderie plus étendues.

« **En offrant au privé la capacité de se moderniser, nous réalimentons la pompe et ça va faire mal** », ajoute Jean Sellier avant d'être rejoint par Jean-Marie Vercruysse. « **Ce sont toutes les écoles rurales qui sont en danger et pas seulement celles de L'Aigle. J'ai très peur car nous avons tous fait des investissements importants pour les écoles et nous allons devoir subir un phénomène d'aspiration** ».

Un phénomène toutefois limité à la capacité d'accueil du privé qui, avec cette acquisition, ne devrait pas l'accroître.

Th. Roussin